



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## commissariats

Question écrite n° 108365

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le fait que le commissariat de police de Metz a été construit il y a une vingtaine d'années et que les économies excessives réalisées à l'époque rendent nécessaires une rénovation et une mise aux normes complètes des locaux. Elle souhaiterait qu'il lui indique dans quelles conditions des crédits suffisants pour réaliser à la fois la mise aux normes et la rénovation sont susceptibles d'être inscrits dans les priorités de son ministère.

### Texte de la réponse

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a souhaité renforcer les investissements immobiliers car les policiers ne sauraient être efficaces s'ils ne disposent pas des moyens nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions. Aussi, dans le cadre de la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation relative à la sécurité intérieure (LOPSI), un effort conséquent a été porté à la modernisation et à la rénovation des structures immobilières des services de police. Entre 2002 et 2006, il aura été construit, en moyenne chaque année, et dans l'attente des chiffres définitifs, 34 796 mètres carrés SHON. Parallèlement, près de 159 000 mètres carrés de locaux ont fait l'objet de lourds travaux de rénovation. Toutefois, l'ampleur du patrimoine immobilier affecté aux services de police (plus de 3 millions de mètres carrés SHON) témoigne du vaste chantier engagé (en 1997, la loi de finances initiale prévoit 75,2 millions d'euros d'autorisation de programme, en 2006, elle en a prévu 328,8), hors vandalisme, afin de doter les unités de conditions de travail dignes tant des fonctionnaires que des victimes et des mis en cause. Jusqu'en 1986, les services de police étaient répartis dans différents bâtiments de l'agglomération messine. À cette date, ils ont été regroupés dans un nouvel hôtel de police édifié sur une parcelle de 6 501 mètres carrés située sur Belle-Isle dans le quartier du Pontiffroy, à Metz. La création de nouveaux services, l'évolution des conditions d'emploi des personnels ainsi que le renforcement des effectifs rendent aujourd'hui ces locaux peu fonctionnels. Aussi, un projet d'extension et de restructuration de cet hôtel de police a été développé. Il a été décidé d'utiliser une parcelle de 1 013 mètres carrés qui longe l'arrière de l'hôtel de police et qui est affectée au ministère de l'intérieur. Au vu des résultats de l'étude de faisabilité et de programmation réalisée par le cabinet GPCI (Gestion Projets Construction et Industrie), un concours d'architecture a été lancé en 2005 pour désigner le maître d'oeuvre du projet d'extension et de restructuration de cet hôtel de police. Cette opération va permettre la construction d'un bâtiment neuf d'une surface d'environ 1 615 mètres carrés utiles et la réhabilitation de certaines parties de l'actuel hôtel de police : cellules de garde à vue, stand de tir, système de chauffage/climatisation/ventilation. Son coût total, hors mobilier, est estimé à 11,25 MEUR TTC : dont 1,650 MEUR pour les études, 7,6 MEUR TTC pour les travaux et 2 MEUR pour l'acquisition de places de stationnement. Le calendrier prévisionnel de la suite des études et des travaux se décompose en quatre phases principales : l'envoi du dossier de consultation aux quatre équipes présélectionnées et la notification du marché de maîtrise d'oeuvre au lauréat, la validation du dossier de consultation des entreprises, l'appel d'offres pour les travaux et la réalisation de ceux-ci. La livraison est prévue courant 2010.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription** : Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 108365

**Rubrique** : Police

**Ministère interrogé** : intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire** : intérieur et aménagement du territoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 31 octobre 2006, page 11229

**Réponse publiée le** : 23 janvier 2007, page 879